



Original : **anglais**

N° : ICC-01/04-01/06

Date : **10 décembre 2007**

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elisabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO**

PUBLIC

Ordonnance portant convocation d'une audience

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, substitut du Procureur

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilille
M^e Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda
M^e Carine Bapita Buyangandu

1. La Chambre de première instance est saisie d'une requête par laquelle l'Accusation sollicite des instructions concernant la levée des expurgations et la non-communication d'informations, déposée à titre public le 31 octobre 2007, et accompagnée de 13 annexes déposées à titre confidentiel, sous la mention « *ex parte*, réservé à l'Accusation »¹. Le 4 décembre 2007, la Chambre a entendu des conclusions orales relatives à la partie générale de la requête².

2. Le 7 décembre 2007, le Bureau du Procureur (« l'Accusation ») a déposé une requête concernant la levée des expurgations, la non-communication d'informations et la communication du résumé des éléments de preuve, accompagnée de 107 annexes déposées à titre confidentiel, sous la mention « *ex parte*, réservé à l'Accusation »³. L'Accusation a également déposé une requête urgente aux fins de la convocation d'une audience consacrée à la communication des pièces, à laquelle participeraient l'Accusation, la Défense et l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins⁴.

3. Compte tenu de l'expiration imminente du délai de communication des preuves à charge⁵, la Chambre convoque par la présente une audience pour le mardi 11 décembre 2007, à 10 heures, en présence de l'ensemble des parties et participants.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

¹ ICC-01/04-01/06-1008.

² ICC-01/04-01/06-T-62-tFRA

³ ICC-01/04-01/06-1067. Comme la requête a été présentée au Greffe le 7 décembre 2007 à 17 heures, elle n'a été notifiée à la Chambre que le lundi 10 décembre.

⁴ ICC-01/04-01/06-1068.

⁵ Décision fixant le calendrier et les modalités de la communication des pièces et la date du procès, 9 novembre 2007, ICC-01/04-01/06-1019-tFRA.

/signé/

M. le juge Adrian Fulford
Juge président

/signé/

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

/signé/

M. le juge René Blattmann

Fait le 10 décembre 2007

À La Haye (Pays-Bas)